

الدورة: الإستدراكية الإلستثنائية 2011	امتحانات البكالوريا الامتحان الجهوي - أحرار -	المملكة المغربية وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي وتكوين الأطر و البحث العلمي قطاع التربية الوطنية
ساعة و نصف مدة الإنجاز:	المادة : القانون	الأكاديمية الجهوية لل التربية و التكوين
1 المعامل :	المستوى: الثاني من سلك البكالوريا	جهة فاس - بولمان
2011/2010 السنة الدراسية:	الشعبة : علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسبي	

En tant qu'encadrant dans la société « VITAC », SARL, vous avez chargé un groupe d'étudiants stagiaires d'effectuer un certain nombre de travaux en relation avec la fiscalité de l'entreprise et avec la législation du travail. Ces stagiaires vous ont remis le travail demandé pour vérification.

Première partie : Droit fiscal

(11 points)

DOSSIER I : La taxe sur la valeur ajoutée

La société «VITAC» SARL, est placée sous le régime des débits et de la déclaration mensuelle de la TVA.

- Ventes mensuelles (HT) de produits finis (en DH):

Mars 2010	Avril 2010	Mai 2010
3 587 500	3 850 000	5 337 500

- TVA récupérable (en DH):

TVA récupérable :	Mars 2010	Avril 2010	Mai 2010
- sur charges	949 375	665 000	542 500
- sur immobilisations	42 875	61 625	42 000

Les opérations d'achats et de ventes réalisées par la société sont soumises au taux de TVA de 20% .

Travail à faire :

(5 points)

1	Préciser le fait générateur de l'exigibilité de la dette de TVA par la société «VITAC» SARL envers le Trésor public	1 point
2	Calculer la TVA due au titre des mois Avril et Mai 2010	3 points
3	La société «VITAC» SARL pourra-t-elle opter pour le régime de déclaration trimestrielle en 2011 ?	1 point

DOSSIER II : L'impôt sur les sociétés

DOCUMENT 1:

Eléments de la déclaration de l'impôt sur les sociétés	Exercice 2008	Exercice 2009
Résultat fiscal	(-) 175 000 DH (résultat déficitaire)	à déterminer
Résultat comptable avant impôt	-	375 000 DH
Base de la cotisation minimale	4 150 000 DH	7 800 000 DH
Taux de l'IS	-	30 %
Taux de la cotisation minimale	0,5 %	0,5 %

الدورة الإستدراكية الإستثنائية 2011	المادة : القانون	أكاديمية فاس
المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	الشعبة : - علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسبي	امتحانات البكالوريا (الامتحان الجهوي) - أحرار

DOCUMENT 2 : Renseignements obtenus après analyse fiscale des charges et des produits de l'exercice comptable 2009 :

1. Parmi les produits comptabilisés on relève :
 - 22 500 DH de produits financiers qui concernent des dividendes reçus.
2. Parmi les charges comptabilisées on relève:
 - Une facture d'achat de marchandises réglée en espèces pour un montant de 13 200 TTC.
 - Les dotations aux amortissements comprennent une dotation, relative à une voiture de tourisme acquise début janvier 2009, calculée au taux de 20 % de sa valeur d'entrée s'élevant à 400 000 DH.
 - Pénalités pour retard de versement des cotisations à la CNSS pour un montant de 1 500 DH.
 - Dons versés à un organisme non reconnu d'utilité publique: 18 000 DH.

Travail à faire :

(6 points)

1	Calculer pour l'exercice 2009 : a) le résultat fiscal. b) le montant de l'IS théorique c) le montant de la CM. d) L'IS exigible	3,5 points 0,5 point 0,5 point 0,5 point
2	Au titre de l'IS, déterminer les montants des deux premiers acomptes de l'exercice 2010.	1 point

Deuxième partie : Droit de travail

(9 points)

DOCUMENT : voir annexe

Travail à faire:

1. Quelle distinction faites-vous entre la suspension et la rupture du contrat de travail.
3 points
2. Compléter le tableau donné en annexe:
4 points
3. Le licenciement de Mr IDRISI est-il abusif? Justifier.
2 points

المادة : القانون	الشعبية :	أكاديمية فاس
الدورة الإستدراكية الإستثنائية 2011	- علوم اقتصادية - الثاني من سلك البكالوريا - علوم التدبير المحاسبي	امتحانات البكالوريا (الامتحان الجهوي) - أحرار

Annexe :

Tableau à compléter et à rendre avec la copie d'examen

Situation	Cocher la bonne réponse			Causes	Effets sur le salarié (Droits qui en résultent)
	Suspension du contrat de travail	Rupture du contrat de travail			
Madame Afif est en congé de maternité					
Licenciement de Mr IDRISI pour incompétence professionnelle sans observation du préavis Type de contrat: CDI					
Démission de Madame ROCHDI suite à la nouvelle affectation de son mari à Rabat					
Mise à pied disciplinaire contre Mr NOURI pour négligence et absences fréquentes					